



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-553
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE
UNITÉ D'URGENCE (AUTOBUS AMÉNAGÉ) POUR LE SERVICE INCENDIE**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 8 juin 2026 le Règlement numéro 2025-553 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour l'acquisition d'une unité d'urgence (autobus aménagé) pour le service incendie.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 août 2026 sous le numéro N/Réf. : M611136. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donné à Paspébiac,
Ce 3^e jour du mois de septembre 2026

Daniel Langlois
Directeur général et greffier

